



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.3/2003/14/Add.1
27 juillet 2003

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

(Quarante-septième session, 7-9 octobre 2003,
point 6 c) de l'ordre du jour)

**INVENTAIRE DES NORMES ET PARAMETRES PRINCIPAUX DU RESEAU
DE VOIES NAVIGABLES E («LIVRE BLEU»)**

Additif 1

Note : Suite aux remarques reçues des Gouvernement membres, le secrétariat reproduit ci-dessous les nouvelles corrections au document TRANS/SC.3/159 qui s'ajoutent à celles figurant dans le document TRANS/SC.3/2003/14.

Modifier le texte du document TRANS/SC.3/159 modifié par TRANS/SC.3/2003/14 comme suit:

Allemagne

1. Biffer le texte relatif au goulet d'étranglement structurel concernant le reclassement à la classe Va du Saar (E80-06); le projet a été achevé.
2. Modifier le texte relatif aux goulets d'étranglement stratégiques concernant le Rhin (E10) et l'Elbe (E20) comme suit:
 - "- Rhin (E 10) – faible profondeur du chenal en saison sèche: en aval de Duisburg (2,50 m) et de St. Goar à Mainz – 1,90 m.
 - Elbe (E 20) - faible profondeur du chenal en saison sèche (1,40 m) en amont de Lauenburg à la frontière germano-tchèque."

Belgique

3. Modifier le texte relatif au goulet d'étranglement structurel concernant la voie navigable E02 comme suit:
 - "- Écluse de Harelbeke-Halluin (E 02) – reclassement de la classe II à la classe IV¹."
4. Modifier le texte relatif au goulet d'étranglement stratégique concernant la voie navigable E04 comme suit:
 - "- Bruxelles – Schelde (E 04) - reclassement de la classe Va à la classe VIb envisagé."

France

5. Corriger le texte en Français relatif au goulet d'étranglement stratégique concernant l'Oise (E80) comme suit:
 - "- Oise (E 80), de Conflans à Creil – faible hauteur sous les ponts (5,18 m), de Creil à Compiègne – faible **tirant d'eau** et faible hauteur sous les ponts (2,50 m et 5,76 m respectivement)."

¹ Ce projet est en cours d'exécution.

Pays Bas

6. Corriger le texte relatif au goulet d'étranglement stratégique concernant le Maas (E01) comme suit:

"- Maas (E 01) - reclassement en classe Vb pour permettre le **transport** de conteneurs sur quatre hauteurs¹."

Yugoslavie

6. Remplacer le nom du pays par "Serbie-et-Monténégro".

¹ Ce projet est en cours d'étude et devrait être exécuté en 2005-2019.